Expéditeur :

 A

 12/99.

Par lettre/courriel du      , vous nous avez demandé, dans le cadre de l'obligation de motivation du licenciement prévue par la CCT n° 109 conclue au sein du Conseil National du Travail, de vous exposer les raisons concrètes qui ont motivé notre décision de mettre un terme à notre relation de travail.

Nous n'accéderons toutefois pas à votre demande, car :

* vous n'avez pas fait cette demande par voie recommandée comme l'impose l'article 4 de la CCT n° 109 ;
* vous n'avez pas fait votre demande endéans le délai prescrit par l'article 4 de la CCT n° 109.

Nous vous prions d’agréer,  nos salutations distinguées.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à       | , le       |

|  |  |
| --- | --- |
|  |       |
|  | Signature de l’employeur |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **La responsabilité de l'ASBL Secrétariat Social Securex et des entités juridiques qui forment l'entité économique connue sous la dénomination Groupe Securex ne peut à aucun moment être engagée quant au contenu des informations figurant dans ce document. Celui-ci est mis à votre disposition et est destiné à l'usage interne de votre entreprise. Vous ne pouvez en aucun cas le céder à un tiers que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit sans l'accord exprès de Groupe Securex. Le Groupe Securex est et reste propriétaire exclusif de l'ensemble des droits, notamment intellectuels, sur le présent document. Seul un droit d'usage vous est transmis sur ce dernier.**ASBL Secrétariat Social SecurexSiège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles Numéro d'entreprise : TVA BE 0401.086.981 - RPM Bruxelles |